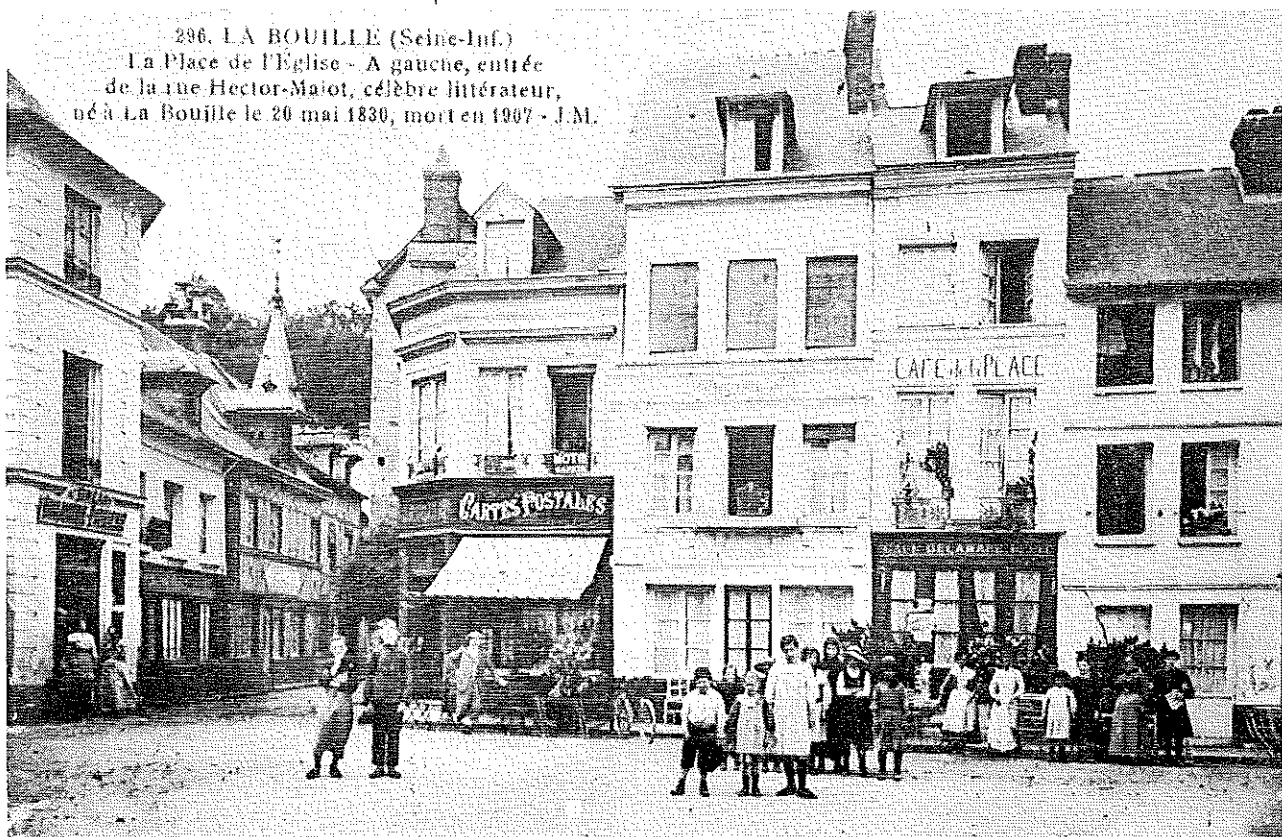


BULLETIN MUNICIPAL



ÉDITORIAL

Voici le quatrième numéro du Bulletin Municipal. Le troisième est déjà bien loin. Mais je pense que désormais, la parution de ce bulletin sera régulière. Il est en effet devenu le résultat d'un travail collectif. Car, depuis les dernières élections municipales, une commission a été constituée pour la rédaction de ce bulletin. Il paraîtra deux fois par an, en juin et en décembre. J'espère qu'il vous apportera les informations que vous attendez, et je souhaite plein succès et longue vie à ce bulletin nouvelle formule.

Docteur Daniel CHEVALLIER

Installation du Conseil Municipal et Election du Maire et des Adjoints

24 MARS 1977

L'an mil neuf cent soixante-dix-sept, le vingt quatre du mois de mars, 20 h. 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Bouille, proclamés par le Bureau Electoral, à la suite des opérations des 13 et 20 Mars 1977, se sont réunis dans la salle de la Mairie conformément aux articles 24, 26, 59 et 61 du Code de l'Administration Communale.

Etaient présents : MM. les Conseillers Municipaux.

CHEVALLIER Daniel, DUQUESNE Francis, FACQ Jean-Pierre, SAINTPERE Maurice, BOULET Charles, BERNIERES Josette, LENOUEL Marius, QUESNEY Jean, LFEEZ Marcel, CHAPERON Raymond, THOMAS Jean-Jacques, FESSARD Jean-Pierre.

La séance a été ouverte sous la présidence du Docteur CHEVALLIER Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer dans leurs fonctions, les Conseillers municipaux.

M.SAINTPERE, le plus âgé des Membres du Conseil, a pris ensuite la Présidence, le Conseil a choisi pour secrétaire :

M. THOMAS Jean-Jacques.

ELECTION DU MAIRE

1^{er} tour de scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des articles 58, 59 et 62 du Code de l'Administration Communale, a invité le Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

Chaque Conseiller Municipal à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	13
A déduire : bulletins blancs ou nuls	3
Nombre de suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6
Ont obtenu : M. CHEVALLIER Daniel	10 voix

M. CHEVALLIER Daniel ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé MAIRE.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la Présidence du Docteur CHEVALLIER, élu Maire, à l'élection du 1^{er} Adjoint.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	13
A déduire : bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	13
Majorité absolue	7
Ont obtenu : DUQUESNE Francis	12 voix

QUESNEY Jean 1 voix

M. DUQUESNE Francis ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 1^{er} Adjoint.

ELECTION DU SECOND ADJOINT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection du second adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	13
A déduire : bulletins blancs ou nul	1
Nombre de suffrages exprimés	12
Majorité absolue	7

Ont obtenu : QUESNEY Jean 11 voix

THOMAS Jean 1.

M. QUESNEY Jean ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{me} Adjoint.

CRÉATION D'UN POSTE SUPPLÉMENTAIRE D'ADJOINT

En vertu de l'article 53 du Code de l'Administration Communale, le Conseil Municipal décide par délibération prise sur la proposition du Maire, la création pour la durée du mandat, d'un poste supplémentaire d'adjoint.

ELECTION DE L'ADJOINT SUPPLÉMENTAIRE

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	13
A déduire : bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	13
Majorité absolue	7

Ont obtenu : FESSARD Jean-Pierre 11 voix

THOMAS Jean-Jacques 2 voix

M. FESSARD Jean-Pierre ayant obtenu la majorité a été proclamé Adjoint supplémentaire et sera installé dans ses fonctions quand la délibération sera exécutoire.

NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL AUX DIFFÉRENTES COMMISSIONS.

Le Conseil procède à la nomination des membres du Conseil aux différentes commissions.

TRAVAUX - VOIRIE - CIMETIÈRE

MM. BOULET, CHAPERON, FESSARD, QUESNEY, THOMAS Jean-Jacques.

SPORTS - FÊTES

MM. CHAPERON, FACQ, FESSARD, LENOUEL.

SYNDICATS

Eau, électricité : MM. DUQUESNE, THOMAS Jean-Jacques, S.I.A.A.R. ; MM. FACQ, THOMAS Jean (délégué suppléant).

Destructions ordures ménagères : MM. FESSARD, QUESNEY

Ramassage scolaire : M^{me} BERNIERES, M. CHAPERON.

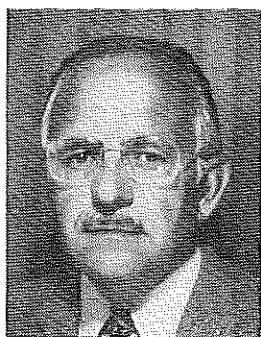
S.I.V.O.M., MM. CHEVALLIER, THOMAS Jean (délégué suppléant).

BUREAU D'AIDE SOCIALE : M^{me} BERNIERES, MM. LENOUEL, SAINTPERE, THOMAS Jean.

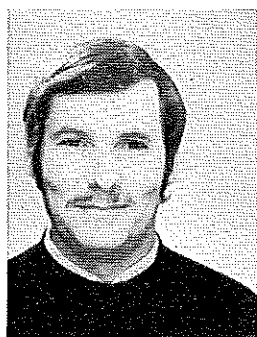
URBANISME ET EMBELLISSEMENT LOCAL : MM. FACQ, LEFEEZ, QUESNEY, THOMAS Jean, THOMAS Jean-Jacques.

BULLETIN MUNICIPAL : M^{me} BERNIERES, MM. FACQ, FESSARD, THOMAS Jean.

JUMELAGE : M^{me} BERNIERES, MM. BOULET, CHAPERON, THOMAS Jean-Jacques.



Docteur CHEVALLIER
Maire



DUQUESNE Francis
1^{er} Adjoint



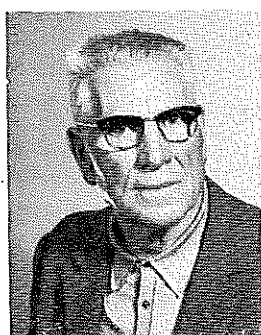
QUESNEY Jean
2^{me} Adjoint



FESSARD Jean-Pierre
3^{me} Adjoint



FACQ Jean-Pierre



SAINTPERE Maurice



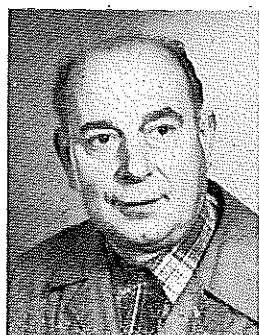
BOULET Charles



BERNIERES Josette



LENOUEL Marius



LEFEEZ Marcel



CHAPERON Raymond



THOMAS Jean-Jacques



THOMAS Jean

SEANCE DU 22 AVRIL 1977, à 20 h. 30

Le vingt-deux avril mil neuf cent soixante-dix-sept, à 20 h. 30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence du Docteur CHEVALLIER, Maire.

Présents : Docteur CHEVALLIER, Maire, MM. DUQUESNE, QUESNEY, FESSARD, SAINTPERE, FACQ, BOULET, M^{me} BERNIERES, MM. LENOUEL, LEFEEZ, CHAPERON, THOMAS Jean-Jacques, THOMAS Jean.

PROJET D'ACQUISITION DE LA « MAISON LANGLOIS ».

Monsieur le Maire informe le Conseil que la demande de déclaration d'utilité publique que le Conseil avait sollicitée pour l'acquisition de la maison Langlois, a été accordée par arrêté préfectoral du 24 Mars dernier. Cet arrêté a été transmis à M^{re} JOUSSEAUME, Notaire à Boos, chargé de la vente. La démolition de la maison, pourra se faire quand le Notaire aura l'accord de la propriétaire. En attendant, le Conseil décide de faire nettoyer l'extérieur et fermer la maison afin de prévenir tout accident.

D'autre part, la Commission d'Urbanisme se réunira pour étudier, sur place l'aménagement de cette parcelle.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

En vue du renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs, la liste sera proposée à la Direction des Services Fiscaux.

a) Contribuables domiciliés dans la commune :

MM. AUZANNZ Claude, CARPENTIER Georges, SAINTPERE Maurice, BRITT Jean, Général LALANDE, THOMAS Jean, LEFEEZ Marcel, GUILBERT Maurice, CAMIA Pierre, PREL Henri, DECHAVANNE André, LENOUEL Marius, FESSARD Jean-Pierre, M^{me} GUEUDIN Nicole, M^{me} FACQ Marie-France, M. JOLY Jean, M. HAAG Joseph, M^{me} NANCEY Alberte, M. COUSIN Roland.

b) Contribuables domiciliés en dehors de la commune :

MM. DOLPIERRE Maurice, Caumont (Eure), PETIT, Saint-Ouen-de-Thouberville (Eure), FOSSARD, Grand-Quevilly, M^{me} BLARD, Caumont (Eure).

CONCOURS DES VILLAGES FLEURIS

La commune participera en 1977 au concours des villages fleuris et un appel sera fait aux habitants. Un tract sera rédigé par la commission d'embellissement.

GRENIER A SEL (Location et entretien)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de revoir les conditions de location et d'utilisation de la salle du Grenier à Sel. Actuellement, le montant de la location est de 100 F la journée, mais certaines personnes souhaiteraient payer un peu plus cher et ne pas faire le nettoyage. Après délibération, le Conseil décide de fixer le montant de la location à 150 F la journée si le locataire n'assure pas le nettoyage, et à 100 F si le nettoyage est assuré.

D'autre part, le grenier continuera à être prêté, gratuitement aux jeunes de La Bouille, mais uniquement le Mercredi, les mineurs devront avoir l'autorisation écrite des parents.

RÉGISSEUR DE RECETTES, INDEMNITÉ DE RESPONSABILITÉ

Sur proposition du Maire, le Conseil décide d'allouer à M. FITTE Roger, régisseur de recettes, une indemnité annuelle de 240 F à compter du 1.1.77. Après avis du Receveur Municipal il fixe le montant du cautionnement à 2 000 F.

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal le groupe de travail est ainsi constitué :

Docteur CHEVALLIER, Maire.

MM. DUQUESNE, QUESNEY, FESSARD, Adjoints

MM. THOMAS Jean, THOMAS Jean-Jacques, Conseillers.

BOIS MENY

Monsieur le Maire signale que la commune pourrait avoir une subvention de 50 % si elle était intéressée par l'achat du Bois MENY.

Après en avoir délibéré, le Conseil n'est pas favorable à cet achat.

TRAVAUX DIVERS

Réfection de la côte de Bourgtheroulde : Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 22 Juin 1976, le Conseil avait décidé de faire établir un devis par Monsieur l'Ingénieur T.P.E. pour la réfection du chemin N° 5 « Ancienne Côte de Bourgtheroulde ».

Dans sa séance du 22 Mars 1977, la Commission départementale a alloué, à la Commune, une subvention de 16.000 F représentant les 20 % de la dépense.

Après délibération, le Conseil décide de contracter un emprunt pour couvrir le restant de la dépense.

ELECTRIFICATION DE LA CLOCHE

Le Conseil adopte le principe de l'électrification de la cloche, des devis seront soumis à la prochaine séance.

ENTRETIEN DU PARATONNERRE

Un devis sera demandé aux Etablissements MOREL de Rouen qui ont procédé à l'installation du paratonnerre.

GRENIER MAIRIE

Il sera procédé à l'isolation du grenier et à l'installation de nouvelles étagères pour les archives communales.

RÉPARATION LISSAGE PARKING SEINE

Le devis présenté par M. MARIETTE de Saint-Ouen de Thouberville s'élève à 418,65 F, le Conseil l'approuve.

Il est prévu également :

- L'installation d'un 2^{me} robinet au cimetière.
- L'installation d'un panneau d'affichage devant le bureau de poste après accord de l'administration des P.T.T.
- La suppression d'une place de parking Place de la Libération.
- Réparation de trous côte Albert-Lambert
- L'installation de bancs côte Albert-Lambert et côte de Bourgtheroulde.
- La modification des panneaux parking.

DIVERS

Il sera demandé au garde-champêtre d'assurer son service deux fois par mois le Dimanche entre midi et une heure et de procéder également à la surveillance de l'arboretum, principalement le Mercredi.

TRANSPORT DES PERSONNES AGÉES AU CIMETIÈRE

2 fois par mois avec le fourgon de la commune.

COURSE DE COTE

Par 9 voix pour, et 4 voix contre, le Conseil est favorable au rétablissement de la Course de Côte de La Bouille.

SÉANCE DU 3 JUIN 1977

L'an mil neuf cent soixante-dix-sept, à 21 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, sous la présidence du Docteur CHEVALLIER.

Absents (excusés) : MM. BOULET, SAINTPERE.

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Par délibération en date du 3 Décembre 1976, le Conseil avait approuvé, sous certaines réserves, le plan d'occupation des sols. Le dossier mis au point conformément aux désirs exprimés dans la précédente délibération doit être soumis à la nouvelle assemblée.

Afin que les nouveaux conseillers puissent se prononcer, en toute connaissance de cause, il est décidé que chacun d'eux, étudiera le dossier, à tour de rôle. Un vote interviendra, ensuite dans quelques jours, au cours d'une nouvelle réunion.

MAISON LANGLOIS

Monsieur le Maire soumet au Conseil les devis qu'il avait demandé pour la démolition de la « Maison Langlois ».

Trois entreprises ont été consultées :

THELLIER Petit-Couronne.....	H.T.	1250 F
LENNUYEUX Petit-Couronne	H.T.	2000 F
STADEM Maromme	H.T.	1850 F

L'entreprise THELLIER, ayant fait l'offre la plus avantageuse, sera chargée de l'exécution du travail.

ELECTRIFICATION DE LA CLOCHE

Le Conseil examine ensuite les devis établis par les Maisons BODET (Direction de Rouen) et BIARD-ROY de Saint-Austreberte pour l'électrification de la cloche. Les prix sont les suivants :

BODET	11.489,99 T.T.C.
BIARD-ROY	10.863 T.T.C.

C'est la maison BIARD-ROY qui sera chargée de ces travaux.

ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le Maire fait le point sur le ramassage des ordures ménagères qui soulève à La Bouille, un certain nombre de problèmes. Actuellement le ramassage est effectué les lundi et vendredi, par l'entreprise HAYET de Moulineaux. De plus un ramassage spécial pour les commerçants et restaurateurs a lieu chaque Jeudi. Il est effectué par le service municipal de Grand-Couronne. Ces ramassages sont fort onéreux pour la commune près de 30 000 F par an, et le choix du jeudi pour le ramassage spécial, ne donne pas satisfaction aux intéressés.

Compte-tenu de ces motifs d'un part, et du volume assez important des ordures collectées à La Bouille d'autre part, le Conseil après délibération se prononce pour l'achat d'un camion-benne qui permettra également aux ouvriers de travailler dans de meilleures conditions de sécurité et de commodité.

HEURES DE FERMETURES DES DÉBITS DE BOISSONS DES RESTAURANTS ET DE LA DISCOTHÈQUE.

Afin que l'ordre et la tranquillité publics soient préservés, le Conseil décide à l'unanimité des présents que les débits de boissons, les restaurants et la discothèque de La Bouille devront

être fermés à 2 heures du matin, chaque fin de semaine (nuit du Samedi au Dimanche) et à 0 h.30 les autres jours.

Des prolongations pourront être accordées, exceptionnellement, par le Maire, dans certains cas.

OUVERTURE LIÈVRE ET PERDRIX POUR LA SAISON 1977-1978.

Le Conseil Municipal, au nom des chasseurs de la commune, décide, à l'unanimité, après avoir délibéré, de solliciter auprès de M. le Préfet de la Seine-Maritime de Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture, de Monsieur le Président de la Fédération Départementale, une ouverture lièvres et Perdrix au 11 Septembre 1977 pour la saison de chasse 1977-1978.

DIVERS

STATIONNEMENT COTE ALBERT-LAMBERT

Le Conseil décide d'interdire le stationnement sur 100 mètres au bas de la Côte Albert-Lambert, les lundi et vendredi de 8 heures à 10 heures.

S.I.V.O.M.

MM. FACQ et LEFEEZ sont désignés pour faire partie des commissions du S.I.V.O.M. de l'agglomération rouennaise en plus des deux délégués déjà statutairement nommés : M. CHEVALLIER et M. THOMAS Jean, suppléant.

TRAVAUX

Le Conseil donne son accord pour la réfection de marches d'escalier et la peinture des radiateurs au logement de M^{me} BERNIERES et pour le carrelage de la cuisine au logement de M. FITTE. Le Conseil examine la proposition de l'Entreprise MOREL de Rouen pour la réfection de la prise de terre du paratonnerre (coût 2140,32 F. T.T.C.). Il décide de faire procéder à une vérification avant d'y donner suite.

ABRI-BUS

Le Conseil est favorable à l'installation éventuelle d'un abri-bus à proximité du garage des pompiers et de la cour de la 2^{me} classe.

Dans ce cas, l'arrêt actuel serait supprimé.

SÉANCE DU 21 JUIN 1977

Le vingt-et-un-Juin mil neuf cent soixante-dix-sept à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la Mairie sous la Présidence du Docteur CHEVALLIER, Maire.

Absents : MM. FACQ, BOULET, THOMAS Jean-Jacques.

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Le P.O.S. déjà approuvé par la précédente assemblée, est soumis à l'examen du nouveau Conseil Municipal.

Chaque Conseiller ayant pris connaissance du dossier, conformément à la délibération du 3 Juin dernier, il est procédé au vote sur l'assemblée du projet.

A l'unanimité, le Conseil approuve le plan d'occupation des sols. Il émet, cependant, le vœu que les deux zones ND, soient classées zones NA.

Fêtes de LA BOUILLE les 23 - 24 - 25 et 26 Juillet 1977

Samedi 23 Juillet

12 heures : au Grenier à Sel — Départ des 24 heures de
LA BOUILLE (mini-voiture)

14 heures : Randonnée vélos pour les amateurs

21 h. 30 : **BAL GRATUIT** en plein air jusqu'à 2 heures
du matin sur le terrain de sport avec :
" LES BLACK AND WHITE "

Dimanche 24 Juillet

10 h. 45 : Messe en musique avec l'Harmonie de Bourg Achard

12 heures : Arrivée des 24 heures de LA BOUILLE

Remise de la Coupe

Apéritif offert par la Maison BERGER à la Mairie

14 h. 30 : Inter-Village LA BOUILLE - MOULINEAUX sur le
terrain de sport

17 h. 30 : Remise des Prix

Apéritif offert par la Maison BERGER à la Mairie

23 heures : **FEU D'ARTIFICE**
sur les rives de la Seine

Lundi 25 Juillet

15 heures : Jeux pour les enfants sur le terrain de sport

Mardi 26 Juillet

RETRAITE aux PARAPLUIES
" LES MÉTIERS D'ANTAN "

Pendant les 4 jours : FÊTE FORAINE

POURQUOI PAS NOUS ?

Le Val-de-Seine sait accueillir les touristes et laisser dans leurs souvenirs d'ineffaçables images.

Au cours d'un passage à la Bouille, un vacancier d'Outre-Manche a été frappé par la similitude de cadre entre son village et le nôtre. Aussi, à son retour en Angleterre, a-t-il adressé à Monsieur le Maire, une lettre lui faisant part de son désir de voir un rapprochement s'effectuer en Witchurch et La Bouille.

Lors de la répartition des Conseillers Municipaux locaux, il a été créé une Commission de Jumelage qui comprend : Monsieur le Maire, Monsieur CHAPERON, Monsieur BOULET, Madame BERNIERES, Monsieur J.-J. THOMAS.

A ces personnes s'ajoutent bien heureusement des Bouillais hors Conseil qui bien volontiers donnent de leur temps pour mener à bien cette « nouveauté ». S'il se trouve d'autres personnes intéressées par ce jumelage, nous les accueillerons avec plaisir. En plus d'une aide appréciable, elles nous apporteront l'assurance que nous n'avons pas innové en solitaires.

OU EN SOMMES NOUS ?

Après quelques courriers de plus en plus précis, nous avons reçu un petit dossier et quelques photos de notre homologue anglais. Aussi nous avons préparé pour envoi un dossier assez copieux qui doit parvenir à Witchurch dès les premiers jours de Juillet. Celui-ci a été illustré par de multiples photos prises par Dominique DUQUESNE et les textes traduits par Monsieur BALTUS.

Nous avons ainsi l'assurance d'avoir des vues typiques et un texte anglais dépourvu d'une traduction plus ou moins folklorique.

Un double de ce dossier pourra être consulté en Mairie à partir de la mi-Juillet.

QUELQUES MOTS SUR WITCHURCH :

Witchurch est un village tranquille sur la rive Nord de la Tamise à peu près à 70 kms de Londres et 85 kms de Southampton ou Portsmouth. Ces deux ports sont reliés au Havre et à Cherbourg par un service ferry.

Witchurch est un bon point de départ si l'on veut visiter la vallée de la Tamise et tous les endroits intéressants à l'Ouest de Londres. De là, Oxford est accessible facilement par le train et par voiture (40 kms). Le château royal de Windsor n'est qu'à une demi-heure.

On peut louer des péniches pour découvrir les beautés de la Tamise vers l'Ouest pour Oxford, vers l'Est pour Henley, bien connu pour ses courses de bateau à rames.

Le village se compose de maisons anciennes situées le long d'une petite route qui a été utilisée pendant de nombreux siècles pour accéder à un gué, maintenant remplacé par un pittoresque pont à péage. Tout autour de ces maisons anciennes, une nouvelle communauté s'est développée avec des constructions modernes qui se sont intégrées avec les propriétés déjà existantes, pour former un très charmant village de 850 habitants.

Ancien village agricole, Witchurch s'est transformé en un village résidentiel dont presque tous les habitants travaillent dans les villes voisines.

Un nombre considérable de familles de Witchurch a exprimé le désir de rencontrer et de recevoir chez eux des amis français. Qu'on se le dise.

SPORTS

SAISON 76-77

Le 9 Juin l'Assemblée Générale annuelle de l'Association Sportive de La Bouille-Moulineaux a eu lieu à la Mairie de La Bouille sous la Présidence du Docteur CHEVALLIER, Maire.

A cette occasion en dehors des résultats et bilan de la saison écoulée le bureau suivant a été renouvelée.

Présidents d'Honneur : Docteur CHEVALLIER, Maire de La Bouille, Docteur FLAMENT, Maire de Moulineaux.

Président : M. SAGOT

Vice-Présidents : MM. AUVRAY, FACQ

Secrétaire : M. DOREE René

Trésorier : M. FITTE

Membres : MM. AUZANNE, BOULET, DUQUESNE, DOREE Claude et Francis, GOGOL Jean-Pierre, JOLY Jean, LACHEVRE Jean-Claude (Entraîneur), PHARASYN.

RÉSULTATS

SECTION PÉTANQUE

Responsables : MM. DIEUDRE, MAS, DECHAVANNE.

35 licenciés de La Bouille - Moulineaux.

Une équipe est allée en 32^{me} de finale du championnat national et une en demi-finale du championnat de Seine-Maritime.

TENNIS DE TABLE

Responsables : MM. CARON, CLAUDEL.

15 licenciés en championnat départemental II.

NOTE : les jeunes de La Bouille intéressés par ce sport peuvent prendre contact avec les dirigeants de l'A.S.B.M. en septembre (à la Mairie).

FOOTBALL

Licenciés ,

Poussins : (M. TOUZE)

Premier du championnat 2^{me} série.

Pupilles à 7 : (M. GOGOL Jean-Pierre)

Montés en première division cette saison, se maintiennent.

Pupilles à 11 : (M. FITTE)

Montés en première division terminent 6^{me}.

Minimes II : (MM. DOREE Claude et TURMEL Patrick).

Equipe créée cette saison, termine 3^{me} en 3^{me} série.

Minimes I : (MM. DOREE Francis, LEGOIN A.)

7^{me} en 2^{me} série.

Cadets : (MM. DOREE R., AUVRAY J., HUE F.)

Vainqueurs du championnat de 3^{me} division, montent en 2^{me}.

Juniors : (MM. AUZANNE, DUQUESNE, BOULET).

Montés en 2^{me} division, terminent 7^{me}.

Réserve (M. LEGRAND)

Jouera en 4^{me} division la saison prochaine.

Equipe Première : (MM. SAGOT, FITTE, JOLY)

Termine 4^{me} en 2^{me} division.

L'œuvre d'Hector MALOT, romancier méconnu



retorse que celle des garçons. Dans une dizaine de ses livres, l'action pivote autour de l'enfant. Si l'on tient compte qu'Hector MALOT rédigea plus de soixante livres dans sa carrière littéraire, ce qui représente - reconnaissons-le - une œuvre considérable, force est bien de constater que celle-ci ne fut pas essentiellement axée sur la Jeunesse.

Quelle fut donc cette autre partie essentielle de son œuvre ?

Il est difficile de faire une synthèse de ses différents ouvrages où il se révèle un véritable romancier des mœurs et des caractères de son époque. La quasi totalité de la trame de ses romans est saisie sur le vif, à partir de situations vécues dont il démarque simplement les protagonistes. Cette méthode lui vaut d'ailleurs des récriminations de personnes croyant parfois se reconnaître dans ses romans. Il y a dépeint divers types spéciaux de personnages en les faisant agir au milieu d'événements marquants et dans l'ambiance de sa génération.

Les problèmes de la Religion sont traités dans nombre de volumes :

« LES AMOURS DE JACQUES » - « UN CURÉ DE PROVINCE » - « UN MIRACLE » - « COMTE DU PAPE » - « MARIÉ PAR LES PRÊTRES » - « L'HÉRITAGE D'ARTHUR » - « LA FILLE DE LA COMÉDIENNE ».

Il s'y livre à des critiques assez vives contre les ecclésiastiques, les Jésuites et la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Ceci lui valut d'avoir des ennuis avec la police de la presse sous le Second Empire : « où il était interdit de toucher aux dévots de peur de blesser l'Impératrice » et, par la suite, avec les commissions de censure de la III^e République, sous le Gouvernement de l'Ordre Moral, où « tout ce qui appartenait au monde clérical était sacré ».

La Justice est mise en cause également dans plusieurs de ses ouvrages :

« UN BEAU FRÈRE » - « LE MARI DE CHARLOTTE » - « CONSCIENCE » - « JUSTICE » - « MÈRE »

Il y dénonce, en particulier, l'application arbitraire de la Loi de 1838 sur les internements dans les asiles psychiatriques et y lance des attaques sévères à l'encontre des médecins aliénistes. Durant plus de trente années, il lutte, dans ses romans, pour la révision de cette Loi. Dans « COMPLICES », il souligne l'ambiguïté d'interprétation de l'article 342 du Code d'Instruction Criminelle sur l'intime conviction des jurés et la difficulté d'application des circonstances atténuantes ; il y relate le cas authentique d'un contrefacteur condamné aux travaux forcés à perpétuité pour avoir introduit en France deux fausses pièces de cinq francs !... Dans « DOCTEUR CLAUDE », il révèle les erreurs flagrantes commises par certains experts en prenant une affaire véridique publiée aux Actes du Muséum d'Histoire Naturelle de ROUEN dont, son ami, le naturaliste Georges POUCHET, lui avait donné connaissance. Le 4 Avril 1878, en effet, un expert avait pris des parcelles de pommes cuites pour celles d'un tissu musculaire... ! Le vrai n'est pas toujours vraisemblable... ! Dans « BESOIGNEUX », il relate l'histoire exacte d'une famille en procès contre l'administration depuis 1769 et qui obtint gain de cause en 1883, après s'être ruinée en frais de procédure. Par contre, dans « CONSCIENCE »,

« Du haut des collines boisées, et au détour d'un chemin ombreux, Mattia aperçut tout à coup devant lui la SEINE décrivant une large courbe et promenant doucement ses eaux calmes et puissantes, couvertes de navires aux blanches voiles et de bateaux à vapeur ».

Cet extrait de « SANS FAMILLE », sur l'arrivée à La Bouille, de Rémi et Mattia, est connu de nos concitoyens.

Pour la plupart du public, Hector MALOT reste avant tout un écrivain dont les ouvrages les plus connus :

« ROMAIN KALBRIS » - « SANS FAMILLE » - « LA PETITE SŒUR » - « EN FAMILLE » furent consacrés à la jeunesse. Celui-ci a, en effet, conçu une partie de ses œuvres pour les jeunes. Il voulait « leur donner le goût de la lecture et aiguïser leur curiosité, provoquer leur intérêt, émouvoir leur cœur, les attirer, les retenir, les amener à demander aux livres leurs joies ou leurs consolations ». En écrivant des romans pour les enfants, il souhaitait leur rendre la lecture attrayante, « il devait donc se tenir à leur portée tout en s'efforçant de ne pas faire hausser les épaules aux parents ». Il a bien atteint ce but avec « SANS FAMILLE », en composant ce roman, Hector MALOT lisait, chaque soir, à sa fille, son travail de la journée pour en tester les réactions. Ce livre, devenu un classique, servit longtemps, en Angleterre, à l'étude de notre langue, un peu comme David Copperfield de DICKENS des manuels de nos collègues.

Si Hector MALOT a écrit pour la jeunesse, il a également mis en action des enfants dans plusieurs romans :

« PAULETTE » - « GHISLAINE » - « POMPON » - « MICHELINE ».

Il y étudiait leur psychologie car « l'enfant éclaire l'homme et plus encore la femme ». Il déclarait volontiers avoir la curiosité naturelle des enfants, ce qui l'incitait à leur réserver une large place dans ses romans avec une prédominance marquée pour les filles dont l'intelligence lui semblait plus subtile et plus

il ne prend plus la défense du condamné et s'élève contre les sentiments de sympathie exagérée que peuvent susciter les criminels et y voit « une manifestation de complicité impulsive du public ».

Bien que faisant partie de ses livres sur la Jeunesse, Hector MALOT traite de façon très précise, dans « EN FAMILLE », des problèmes sociaux, de la condition ouvrière, des œuvres d'économie sociale, des rapports entre employeurs et travailleurs et de l'amélioration du sort de ces derniers. Il y fait dire, à Monsieur de VULFRAN : « Nous commençons seulement des crèches, des maisons ouvrières, des cercles ; ce n'est pas avec cela qu'on résout la question sociale, nous ne sommes qu'à notre point de départ ». Ceci lui valut d'être vivement critiqué par des économistes distingués, dont Monsieur Yves GUYOT qui considérait ses conceptions sociales avancées comme dangereuses.

Il analyse très objectivement l'Armée, dans plusieurs de ses livres :

« SOUVENIR D'UN BLESSÉ » - « CLOTILDE MATORY » - « LE LIEUTENANT BONNET ».

Soulignant les luttes de conscience devant lesquelles peuvent se trouver placés les officiers. Il narre notamment le drame d'un officier noble ayant quitté les rangs de l'armée lors du coup d'Etat du Prince Président, le 2 Décembre 1851. Il étudie les rapports de l'Armée et la Nation, à la suite de la promulgation de la Loi sur l'organisation de l'Armée de 1881 (toujours en vigueur d'ailleurs).

Le milieu des affaires revient à plusieurs reprises dans ses livres :

« UNE BONNE AFFAIRE » - « CARA » - « FEMME D'ARGENT » - « LES MILIEUX HONTEUX » - « ANIE ».

Il y montre la puissance de l'argent : « le Veau d'or ne date pas d'hier, cependant, il ne semble pas probable que sa fascination doive s'éteindre demain » écrit-il.

Certains romans traitent de cas plus spécifiques : dans « L'AUBERGE DU MONDE » il relate « l'envahissement en conquérants de PARIS par les Américains » lors de l'exposition universelle de 1867. Dans « UN MARIAGE SOUS LE SECOND EMPIRE », il rapporte l'histoire d'un journaliste original devenu Préfet, en prenant exemple sur la carrière de Paulin Limayrac. Dans « SEDUCTION », il critique les méthodes de l'enseignement secondaire et « l'esclavage dans lequel est maintenu l'enseignement primaire ». Enfin, on trouve même, dans « VIRE DE BORD », une étude originale sur l'analyse du rêve.

Hector MALOT, romancier naturaliste de mœurs et de caractères, attache une importance primordiale au choix de ses sujets, c'est-à-dire au fond de ses romans mais il apporte un soin aussi précis - voire méticuleux - à leur mise en forme. Ce souci d'exactitude et de précision dans sa rédaction l'amène à effectuer de nombreuses enquêtes, études et voyages dans les milieux divers où se situe l'action de ses romans. Il veut que ses témoignages soient véridiques en toutes les circonstances.

C'est ainsi que pour écrire « COMTE DU PAPE », il visite le Vatican et sollicite une audience du Souverain Pontife. Pour

rédiger « LE LIEUTENANT BONNET », il s'installe quelques semaines à Périgueux pour observer la vie d'un régiment d'infanterie et prend ensuite contact avec un Maître d'Armes de Joinville pour décrire un duel au sabre. Dans « DOCTEUR CLAUDE », roman sur une affaire d'empoisonnement, il se met en rapport avec un docteur ayant rédigé des traités de toxicologie. Avec « UNE BONNE AFFAIRE », qui relate la vie d'un savant, il étudie la théorie de la chaleur. Il a parfois recours à son collègue Jules Verne dont les connaissances scientifiques sont étendues. Pour écrire « BACCARA », roman sur le jeu, il rend visite aux directeurs de plusieurs casinos et voit un inspecteur de la Brigade des Jeux. Dans « MONDAINE », il s'initie au commerce des métaux et émaux auprès de deux artistes émailleurs ; l'action se situant en Belgique, il pousse le souci du détail jusqu'à consulter un traducteur de flamand pour citer quelques mots en cette langue.

Ayant esquissé ses romans à grands traits, après en avoir saisi la trame d'après quelque épisode ou affaire vécue, il lui reste à les exécuter. « Fini le plaisir, fini le vagabondage de l'imagination, finie la rêverie, il faut écrire le roman, c'est alors que le vrai travail commence ». Ses enquêtes minutieusement effectuées lui permettent alors de rédiger, chapitre après chapitre, le thèse d'action retenu pour chaque ouvrage. Il excelle dans l'art de la description, longue, détaillée et naturelle, qui provoque l'image dans l'esprit du lecteur : l'une des plus réussies se trouve dans « LA PETITE SŒUR », sur les vieilles demeures de la petite ville de Cordes, près d'Albi. Il a fait sien le vœu de Stendahl « je veux que mes romans soient des miroirs qui marchent ».

On peut donc s'étonner que cette œuvre considérable, si documentée, si vivante, si proche des habitudes et de la réalité, dont la plupart des sujets sont toujours d'actualité, soit si peu connue. C'est un fait que le goût du public ne s'est pas porté sur cette partie principale de sa vie littéraire, lui préférant ses livres pour et sur la jeunesse. La lecture actuelle de ses romans revêt désormais un aspect un peu suranné et désuet. Il semble bien qu'Hector MALOT se soit rendu compte de l'usure que le temps apporterait à son œuvre. N'écrivait-il pas « laissez donc les vieux tomber tout seuls, vous qui êtes jeunes. Ils n'ont pas besoin que vous les poussiez ; leur temps venu, ils se détacheront de la branche sans que vous portiez la main sur eux, ils sont démodés, cela suffit ». Eh oui ! Hector MALOT est sans doute maintenant démodé. Cependant, il nous donne une autre explication, plus personnelle, de ce moindre intérêt des lecteurs pour ses romans de mœurs : « je puis bien l'avouer, j'ai toujours eu beaucoup plus le souci de me satisfaire moi-même que celui de chercher ce qui pouvait répondre au goût du public et aux indications qu'il me donnait par son approbation ; sans doute, c'est quelque chose que la vogue et le succès d'un roman mais s'en est un autre, qui a son prix, que son propre contentement ».

Cette indépendance d'esprit, cette opinion portée sur lui-même, permet de mieux situer l'homme au travers du romancier. Quel homme était-il donc ? Il ne composait guère avec sa conscience, ses principes et ses convictions. Sans être foncièrement anti-clérical, il était ce que l'on appelait à son époque un laïque. Une anecdote de son audience avec le Pape le situe assez bien. Ne voulant pas solliciter, selon l'usage, une bénédiction que ses idées n'admettaient pas, il présenta ses hommages... ! à sa Sainteté Pie IX.

Le Pape le regarda en souriant, et, lui mettant la main sur le front, lui dit : « eh bien, je vous la donne tout de même...! ».

Il était profondément libéral. Son élévation de pensée lui permit de rester fidèle en toutes circonstances à ses amitiés de jeunesse, notamment à celles des journalistes et des écrivains ayant pris une part active à la Commune de Paris en 1871. Si son camarade Vermorel le menaça de le faire fusiller pour ne point y avoir participé, il n'en tint pour autant aucunement rigueur à cet autre chef de la Commune que fut Jules Vallès. C'est ainsi que ce bourgeois libéral entretenait pendant de longues années une correspondance suivie avec cet écrivain exilé en Angleterre par le Gouvernement de la III^{ème} République. Il défendit ses intérêts en France, afin de faire éditer ses œuvres et fut même son exécuteur testamentaire. Bel exemple de fidélité et de non conformisme.

Hector MALOT était Républicain. Certains de ses romans sous le Second Empire furent considérés comme des ouvrages d'opposant. Ayant rédigé « UN MARIAGE SOUS LE SECOND EMPIRE » en 1867, il résolut d'attendre la chute de l'Empire pour le publier. Il s'abstint également de faire publier « UN DÉPUTÉ MALGRÉ LUI », livre qui formulait de vives critiques à l'égard des parlementaires. C'était l'époque du Général BOULANGER ; malgré les imperfections du parlementarisme qu'il dénonçait dans son ouvrage, il considérait cependant que le régime parlementaire constituait néanmoins le meilleur barrage au Boulangisme.

Hector MALOT était également patriote, comme en témoigne ce passage des « SOUVENIRS D'UN BLESSÉ », « c'est sous l'œil espionneur des prussiens, c'est en entendant leurs bottes écraser le gravier de mon jardin que j'ai écrit ce roman ».

Il aime son pays : « Belle à voir la Baie de Naples, belle aussi la Corne d'Or, mais que la France est bonne à habiter ».

Son respect pour l'armée dans « LE LIEUTENANT BONNET » lui fait prendre soin de n'écrire « aucune phrase sans se préoccuper de la façon dont elle pourrait être interprétée au delà de la frontière » : celle de la ligne bleue des Vosges de 1871. Il accepte d'être désigné comme délégué cantonal à l'enseignement, en déclarant : « Ne pas aider le Maître d'Ecole Français à préparer la revanche eut été un crime national ».

En définitive, ce fut un sage et un grand honnête homme. Madame SEVERINE - Président de la Société des GENS DE LETTRES - avait coutume de l'appeler « MALOT, la Probité ». Bien que plusieurs de ses ouvrages fussent couronnés par l'Académie Française, il n'y accéda point et n'en conçut semblait-il aucune amertume. Il n'obtint pas non plus la Légion d'Honneur, sans doute pour ne l'avoir jamais brigüée.

A 65 ans, après avoir écrit 65 livres, il décida de se consacrer entièrement à sa famille. Ce sentiment de l'amour de la famille et spécialement de sa mère, qu'il regrette de ne pas avoir assez choyée quand il l'aurait encore pu, transparait déjà dans un de ses premiers romans « ROMAIN KALBRIS ». Il prit alors sa retraite et l'annonça lui-même à ses lecteurs dans un dernier article au Figaro : « Maintenant à vous les jeunes. Peu importe que les idées soient vieilles, ce qu'il faut c'est que ne le soient point les formes et les personnes qui les mettent en œuvre ».

Il mourut dans sa propriété de Fontenay-sous-Bois où il avait écrit tous ses romans, en 1907 à l'âge de 77 ans.

Jean THOMAS
Conseiller Municipal

N.B. - Les phrases entre guillemets ont été tirées d'ouvrages ou de correspondance d'Hector MALOT.



ÉTAT CIVIL

1973

NAISSANCES

AUTIN Nicolas, 24 Septembre 1973
CAPDEVIELLE Sébastien, 18 Janvier 1973
GRATTEPANACHE Jean, 31 Juillet 1973
MAURER Nadège, 8 Octobre 1973
OLMEDA Ingrid, 4 Octobre 1973
QUERBOUET Sandra, 22 Mars 1973
TOUTAIN Bruno, 11 Juillet 1973

MARIAGES

Dominique CREPIN et Michèle LEVESQUE, 17 Mars 1973
Gérard DEUVE et Chantal EICHENHOLC, 22 Décembre 1973
Jean-Claude GUERITEE et Cécile CADIEU, 21 Juillet 1973
Jean-Claude LEQUERTIER et Marie-José THELLIER, 1^{er} Septembre 1973

DÉCÈS

BATEL Raymond, 27 Juillet 1973
MARIE-ANNE André, 2 Avril 1973
AUGER-RIVIERE Louise, 6 Novembre 1973
CAVE-FERGOY Jeanne, 29 Décembre 1972
DOUBET Paul, 24 Mai 1973
GRANDPIERRE Paul, 22 Décembre 1972

DIVORCE

René MARTIN et Henriette AUBERT, 6 Décembre 1973

1974

NAISSANCES

BRULIN Magali, 17 Février 1974
COHEN Nicolas, 21 Février 1974
FACQ Boris, 22 Juin 1974
LEPAGE Raynald, 16 Février 1974
MESNIL David, 29 Septembre 1974
ROZADA Anne-Sophie, 17 Mai 1974
THOMAS Frédéric, 14 Juin 1974
TRANDEL David, 4 Février 1974

MARIAGES

Christian BROHY et Catherine SEMENOWICZ, 29 Juin 1974
Didier CRESPIY et Marie-Odile BRITT, 29 Juin 1974
Dominique DUQUESNE et Marie-Christine PARIS, 2 Février 1974
Philippe FRUISH et Brigitte LEROUX, le 15 Mars 1974

Michel HAUGUEL et Marie-Claude FERGOY, 19 Janvier 1974
Patrice LECUYER et Réjane THELLIER, 9 Février 1974
Patrick MARIE et Danièle LEMERCIER, 22 Avril 1974
Patrice SMOLA et Claudine DELESTRE, 27 Avril 1974
Jean-Michel THOMAS et Marie-Odile ANSEAUME, 25 Mai 1974.

DÉCÈS

AUZANNE Gérard, 13 Février 1974
AUZOU Maurice, 18 Août 1974
DEBARRE Georges, 6 Octobre 1974
FAVRET Alfred, 31 Octobre 1974
GILLES Marcel, 19 Janvier 1974
LE MINIOU Simonne, 14 Avril 1974
POULAIN Jean-Yves, 16 Novembre 1974
BEAUVALLLET William, 18 Février 1974
GILLES Elie, 20 Décembre 1974

1975

NAISSANCES

CLERISSE Fanny, 24 Décembre 1975
FRUISH Caroline, 19 Novembre 1975
MADRU Karine, 15 Avril 1975
MORAINVILLE Lydéric, 12 Mai 1975
OLMEDA Maryline, 7 Avril 1975
ROUSSEL Xavier, 30 Octobre 1975

MARIAGES

Jean AUFFRET et Monique BARTLOMOVY, 6 Janvier 1975
Christian BELLONCLE et Dominique NIXI, 22 Mars 1975
Christian BLACTOT et Annie LANGLOIS, 8 Novembre 1975
Christophe BONNEMENT et Marie-Claude LETELLIER 12 Février
Didier LENDORMY et Edith ALLAIN, 23 Août 1975
Jean-Paul MENARD et Carmen BEAUVALLLET, 18 Octobre 1975
Jean-Pierre OSMONT et Marie-Noëlle GUEROULT, 2 Juin 1975
Philippe TOUTAIN et Michèle SALOU, 18 Avril 1975

DÉCÈS

BARUS Adrien, 27 Février 1975
DELAMARE-JOLY Olynda, 8 Mars 1975
GIENFRAY-PERDRIX Marie-Louise, 22 Juin 1975
LANGLOIS Georges, 16 Mars 1975
TURMEL François, 26 Mars 1975
HOMO Marie, 26 Juin 1975

1976

Jean-Marie SAUVAGE et Stéphanie THELLIER, 27 Novembre 1976

NAISSANCES

BEAUVALLET Cynthia, 15 Mai 1976
BENQUET Carine, 1^{er} Octobre 1976
CRUZIN Mathias, 2 Mai 1976
HALLE Sandrine, 21 Janvier 1976
MONTEIRO-FERNANDES Daniel, 18 Janvier 1976

MARIAGES

Michel CARPENTIER et Laurence LEGOIS, 2 Octobre 1976
François LESEUX et Martine BELLONCLE, 27 Mars 1976

DÉCÈS

METAIS-SAINTPERE Madeleine, 30 Mai 1976
SEMENOWICZ Roman, 28 Novembre 1976
BILLON-HUNKELER Christine, 20 Janvier 1976
CHEVALIER Henri, 7 Juillet 1976
DELAMARE-PHARASYN Andrée, 27 Juin 1976
HAMEL-GARRION Albertine, 20 Novembre 1976
MARTIN-SOUFFLANT Marie, 18 Février 1976
PLINERT Georges, 26 Mai 1976

DERNIÈRE MINUTE

MAISON LANGLOIS : Elle a disparu.

LE BUSTE D'HECTOR MALOT : a retrouvé sa place.

LE CAMION BENNE O.M. : Est commandé.

LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS : l'enquête publique aura lieu à partir de Septembre.

JUMELAGE : Une délégation se rendra en Septembre à WHITCHURCH pour préparer le jumelage.

RAPPEL : les personnes âgées peuvent se rendre au cimetière les 1^{er} et 3^{me} Mercredis de chaque mois au moyen du véhicule communal dont le départ est fixé à 17 heures devant la Mairie.